

Carrefour.be

LES FRANCOPHONES DU GRAND LEEUW SAINT PIERRE

PF+



Magazine d'information édité par l'asbl Carrefour des Associations locales
distribué sur le territoire de Leeuw Saint Pierre

Scannez cette
vignette et retrouvez
l'actu du Brabant
Flamand sur notre site
carrefour.be





Leeuw Saint Pierre ma commune



La commune de Leeuw-Saint-Pierre - ou Sint-Pieters-Leeuw - est située dans la province de Brabant flamand et dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde.

L'entité compte cinq sections qui étaient, avant les fusions de 1976, des communes à part entière: Ruisbroek, Vlezenbeek, Oudenaken, Berchem-Saint-Laurent et Leeuw-Saint-Pierre. La superficie totale représente 4.036 ha et la population dépasse maintenant les 33.000 habitants.

Les services communaux sont, pour l'essentiel, installés dans la maison communale, Pastorijstraat 21, au centre de la commune près du « Rink », ils sont accessibles du lundi au vendredi de 8 h à midi.

En outre, le lundi ils sont ouverts entre 13 h et 19 h et le mercredi après-midi de 13 h à 15 h.

Tel 02 371.22.11

Les services de police relèvent de la zone « Zennevallei », issue de la fusion des polices locales de Hal, Beersel et Leeuw.

La police répond au 02 363.93.00 ou, en cas d'urgence le 101 ou le 112.

Le CPAS fonctionne sur deux sites, d'une part, Fabrikstraat 1, dans les locaux de l'ancienne maison communale de Ruisbroek (lundi et jeudi de 8 h à midi) et d'autre part dans la maison communale de Leeuw, Pastorijstraat 21 (mercredi et vendredi de 8 h à midi).

Tel: 02 371.03.50

PRINCIPAUX SERVICES COMMUNAUX

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRES ET ÉCHEVINS

Depuis 2013 c'est une coalition N-VA / CD&V qui dirige la commune.

Le bourgmestre est N-VA ainsi que trois échevins. Le CD&V occupe cinq sièges au collège. Un des échevins CD&V est également président du CPAS.

LE CONSEIL COMMUNAL

Sept formations politiques sont représentées au Conseil, la N-VA (9 sièges), la Présence Francophone (8 sièges), le CD&V (8 sièges), l'Open VLD (3 sièges), le SPa (1 siège), Groen (1 siège) et le Vlaams Belang (1 siège) soit un total de 31 élus communaux.

Éditeur responsable: Jean Cornand

Bergensesteenweg, 423 bus 16 - 1600 Sint-Pieters-Leeuw

Cette publication est éditée en partenariat par « Carrefour.be » et « PRÉSENCE FRANCOPHONE plus »

Photo de couverture: l'ancienne maison communale de Vlezenbeek

Chères lectrices, chers lecteurs,

« Carrefour.be » et le groupe « PF+ » vous souhaitent que cette nouvelle année puisse vous apporter toutes les opportunités qui vous permettront d'explorer les joies de ce monde, les petits bonheurs du quotidien.

Bonne année, que pour chacune et chacun santé, amitié, réussite soient au rendez-vous et que tous vos rêves puissent se réaliser !

2018 C'EST AUSSI...

L'année des élections communales qui auront lieu le 14 octobre. Ce jour-là, dans l'intimité de l'isoloir vous pourrez, enfin en toute liberté, exprimer votre appui à celles et ceux qui, dans notre commune, défendent l'identité culturelle et les Droits de chacun.

SOLIDARITÉ FRANCOPHONE



Les conseillers communaux francophones, de gauche à droite: Raymond Palermo, Godefroid Pirsoul, Annie Mathieu, Michel Miedzinski, Lydie De Smet, Jean Cornand, Georgios Karamanis et Praxedès Vargas.

À Leeuw, la solidarité francophone s'exprime aussi par un certain nombre de « services » gratuits qui sont offerts à celles et ceux qui éprouvent des difficultés du fait du statut unilingue flamand qui nous est imposé.

Le groupe « PF », par l'intermédiaire de ses 8 conseillers communaux et ses 3 conseillers de CPAS, offre conseils et assistance pour les matières administratives se rapportant à des particuliers habitants Leeuw-Saint-Pierre et affiliés à « PF + ».

L'affiliation à « PF + » - qui rassemble tous ceux qui adhèrent aux valeurs démocratiques et particulièrement à la défense de l'identité culturelle et des droits de chacun - est gratuite.

Cette affiliation donne accès à nos services, elle est proposée sans conditions particulières aux citoyens belges et également à tous les habitants non belges qui ont manifesté leur désir d'accompagner « PF + » dans son action.

Le secrétariat du groupe est accessible sur rendez-vous pris au 02 567.15.82 ou sur le site commun des organisations francophones de la commune: www.leeuw-saint-pierre.be

Textes et photos: L. De Smet - J. Cornand
Rédaction: BP44 à 1640 Rhode-St-Genèse
www.carrefour.be • www.leeuw-saint-pierre.be
infocarperi@gmail.com • pf-leeuw-saint-pierre@mail.com



L'actu du grand Leeuw-Saint-Pierre

AU « WILDERVELD » : ATTENTION, LE BETON REVIENT !

AU DÉBUT...

C'était en 2009. Pour définir avec clarté le devenir urbanistique du quartier « Wilderveld », situé dans la zone Zuun-est, la majorité communale avait mis à l'étude un « Plan Exécutif Urbanistique ». Le projet, issu de cette « étude » et soutenu par la majorité d'alors, soit le CD&V, l'Open VLD et le SPa, était totalement imbuvable.

Outre la disparition de très nombreux espaces verts, la proposition prévoyait une très forte densification de l'habitat. En effet, la construction de plus de 800 logements supplémentaires, sur un périmètre limité, allait mettre à mal la qualité de vie du quartier.

Le terrain de football, propriété communale, inclus dans le plan d'ensemble serait vendu à des promoteurs privés et deviendrait un nouveau lotissement soit une « cité » à part dans le quartier.

RIVERAINS MOBILISÉS

La loi prévoit une consultation, obligatoire, des riverains concernés par un projet d'une telle ampleur. Une enquête publique a donc eu lieu. Les dizaines d'objections introduites, dûment motivées, n'avaient pourtant pas ébranlé la majorité qui s'est entêtée et a maintenu son projet. Devant l'obstination de la majorité, les habitants du quartier s'étaient, massivement, mobilisés. Un comité, bien organisé, avait vu le jour et avait aussitôt entrepris des actions de sensibilisation dans et en dehors du « Wilderveld ».

PRÉSENCE FRANCOPHONE AVEC LES RIVERAINS

Il était devenu évident que le projet ne bénéficiait d'aucun soutien parmi la population impactée par le projet. Il aurait été sage et raisonnable de retirer le projet ou de l'adapter afin de rendre l'avenir du « Wilderveld » plus conforme, tant aux besoins urbanistiques qu'au nécessaire bien-être des habitants. Ajouter 800 logements sur un espace aussi limité était une sottise. Mais, intraitable, la majorité avait tout de même présenté la proposition en séance publique du conseil communal le 22 décembre 2011 au cours de laquelle le



Cet espace vert - ancien terrain de sport - deviendra, en grande partie, zone constructible.

groupe « PRÉSENCE FRANCOPHONE » s'est clairement prononcé contre ce calamiteux projet.

Dans une intervention, solidement motivée et vivement applaudie par le nombreux public présent dans la salle, Jean Cornand avait clairement démontré l'inadéquation du projet en se basant sur des éléments strictement objectifs comme le rapport de la Commission Communale pour l'Urbanisme. Mais, au moment du vote, la majorité de l'époque CD&V - Open VLD - SPa était parvenue à imposer l'approbation du projet même si les élus de « PRÉSENCE FRANCOPHONE » avaient voté contre.

RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT

Les riverains ont alors introduit un recours au Conseil d'État. C'était donc la plus haute juridiction administrative du pays qui aurait le dernier mot. Mais, en ce début 2012, la majorité avait bien des soucis. L'impopularité croissante du CD&V et de l'Open VLD, laissait entrevoir une défaite aux élections communales de cet automne 2012. Le projet litigieux, bien que voté par le conseil communal, avait provoqué un tel mécontentement que la majorité décida de faire profil bas et de ne pas lancer la réalisation du projet.

TROP TARD !

Mais c'était trop tard, le mal était fait. L'entêtement de la majorité lui sera fatal. Le soir de l'élection, le constat était sans appel : les « sortants » CD&V, Open VLD et SPa étaient sévèrement battus. Une nouvelle majorité se constitua. C'est la N-VA qui a pris la direction de la commune appuyée par un CD&V qui, rétrogradé à la 3^e place dans le conseil

communal, ne jouera désormais qu'un rôle mineur dans la conduite des affaires locales.

C'ÉTAIT PROMIS

Pendant la campagne électorale, la N-VA s'était fermement engagée à revenir sur le désastreux dossier « Wilderveld ». C'était promis, aussi le projet ne sera pas réalisé. Et, enfin, le Conseil d'État avait constaté un vice de forme dans la procédure d'attribution du permis urbanistique. Début 2013 le permis était annulé ! Double victoire pour les riverains. La nouvelle majorité, où le CD&V n'est plus que le supplétif de la N-VA, abandonna le projet par ailleurs annulé d'autorité par le Conseil d'État.

LE RETOUR DU BÉTON ?

Avec l'abandon du calamiteux projet « Wilderveld » l'avenir urbanistique du quartier était donc resté indéfini. Pourtant des promoteurs immobiliers privés, logiquement à la recherche d'opportunités, n'ont pas cessé de s'intéresser au quartier. Certes la construction de 800 logements, comme prévu en 2011, était irréalisable, mais des projets à échelle plus modeste sont, petit à petit, apparus et certains ont déjà été réalisés. C'est ainsi qu'un promoteur a obtenu tous les permis nécessaires à la réalisation, dans le quartier, d'une série de 24 logements. Ensuite, le même promoteur, en a encore construit 46, et il annonce qu'il a en projet des extensions pour, finalement, arriver à la construction de 200 logements ! Le conseil communal a d'ailleurs été amené à se prononcer sur deux permis de lotir pour créer de nouvelles parcelles constructibles.

Ainsi, par petits pas, presque insensiblement le « Wilderveld » se densifie, or les objections, légitimes, des riverains, formulées en 2011 sont toujours valables.

Le groupe « PRÉSENCE FRANCOPHONE » a voté contre l'attribution aux promoteurs de ces permis, mais la majorité rejointe par l'Open VLD et le SPa a emporté la décision.

Au « Wilderveld » le béton revient !



Bientôt : chauffage domestique

par récupération de la chaleur des eaux usées

Dans notre pays le chauffage domestique utilise souvent du gaz comme combustible. Le gaz naturel qui alimente les chaudières est un hydrocarbure, soit un produit fossile qui, lors de sa combustion, provoque l'émission de polluants dont du CO_2 .

Le gaz consommé en Belgique provient de l'étranger, en effet il n'y a pas de gisements chez nous.

Pendant des décennies, la Hollande a été le principal fournisseur de ce produit. Mais, ces gisements ne sont pas inépuisables et les livraisons de gaz hollandais vont progressivement diminuer - dès 2024 - pour se terminer en 2030 date à laquelle le captage de Slochteren, près de Groningen, sera fermé.

Progressivement c'est du gaz d'autres pays qui devra donc compenser la diminution et la fin du gaz hollandais. C'est de Norvège, du Royaume-Uni et du Qatar que nous serons approvisionnés.

LE GAZ, C'EST DÉPASSÉ ?

Parce qu'il pollue, le gaz n'a plus la cote. C'est ainsi que EANDIS, le distributeur d'énergie gaz / électricité dans notre région, vient de décider de ne plus poser de nouvelles conduites de gaz là où il n'y en a pas encore actuellement.

Certes, le réseau en fonctionnement sera entretenu et réparé si nécessaire, mais une extension du réseau ne sera plus réalisée.

LA RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES EAUX USÉES : UNE SOLUTION ?

Chaque ménage verse à l'égout, chaque jour, une quantité importante d'eaux « usées ».

Ce qui est évacué par les canalisations provient principalement de l'utilisation sanitaire au sens large soit bain, douche, toilette et aussi du rejet d'eau du lave-linge, lave vaisselle.

Tout ceci représente une quantité qui est en moyenne de 10.000 litres par mois et par ménage.

Or, la température moyenne de ces eaux versées au collecteur oscille entre 10° et 20° Celsius.

Récupérer une partie de cette chaleur est tout à fait possible.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le principe est, à la base, assez simple. Dans la partie inférieure du collecteur - l'égout - et tout le long du trajet des eaux usées vers la station d'épuration est déposé un tuyau, parfaitement étanche, dans lequel se trouve un liquide dit « caloporteur ».

Ce liquide, de l'eau additionnée de glycol, est donc totalement séparé des eaux usées, mais il va « recevoir » une part non négligeable des calories présentes dans les eaux usées qui entourent le tuyau « caloporteur ».

Ce liquide, donc chargé de calories, va être traité par une pompe à chaleur qui peut alors porter sa température à près de 60° !

Injecté dans un réseau distinct vers l'utilisateur final, ce liquide très chaud peut alors être utilisé pour alimenter des radiateurs et devenir une source de chauffage.

C'est dans une conduite de ce type que sera installé un tube dit « caloporteur » qui va capter les calories présentes dans le liquide de l'égout.

CHEZ NOUS

Le distributeur d'énergie dans notre région, EANDIS, va devenir un acteur important dans la distribution de la « chaleur » issue de la récupération de calories des eaux usées. Pour concrétiser cette activité, EANDIS et INFRAX (l'équivalent d'EANDIS en région anversoise) ont créé ensemble une nouvelle société : warmtevlaanderen. Cette nouvelle structure, sous forme d'intercommunale, va donc se consacrer à l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de distribution « chaleur ». Chez nous aussi, à Leeuw, nous pourrions à l'avenir bénéficier de cette nouvelle forme de chauffage dont l'aspect écologique est un atout déterminant.

Loisirs

« ÉTUDE DIRIGÉE »

« L'Étude dirigée », organisée à Leeuw-Saint-Pierre par l'Association Culturelle en collaboration avec le groupe « PF+ » a pour objet de venir en aide aux élèves, non seulement dans l'accompagnement aux devoirs, mais également pour contribuer à la compréhension de points de matière particuliers.

Elle est accessible aux élèves de l'enseignement secondaire francophone - quel que soit le réseau - habitants de Leeuw-Saint-Pierre.

« L'Étude dirigée » concerne principalement, mais pas exclusivement, les matières scientifiques (biologie, physique, chimie et mathématiques).

Les participants sont accueillis le samedi après-midi. Chaque séance se déroule dans une ambiance calme et chaleureuse, faite d'écoute, d'observations bienveillantes et d'encouragements amicaux. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié et motivé.

Toutefois, l'ultime contrôle des devoirs et leçons appartient aux parents, l'initiative prise par l'Association Culturelle vient en appui et ne vise pas à se substituer ni à l'établissement scolaire fréquenté par l'élève ni à la responsabilité parentale.

Pour les modalités pratiques, renseignements et inscriptions il suffit de contacter Michel Miedzinski - tel: 0472 798 828, qui est en charge de ces activités au sein de l'association.



Ci-dessus: Michel Miedzinski, en charge de cette activité au sein de l'association et Morgane, animatrice de l'« Étude dirigée ».

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE

La bibliothèque de l'ASBL « Association Culturelle de Leeuw-Saint-Pierre » est située au 423 de la chaussée de Mons. Les animateurs de la bibliothèque vous y accueilleront chaque samedi (non férié) de 9h à midi.



La collection de livres qui est offerte en lecture compte plus de 9.000 titres de tous genres.

L'inscription est gratuite et la redevance pour un prêt de livre, pour deux semaines, n'est que de 0,20€.

ACTIVITÉS

Les organisations francophones de Dilbeek et de Leeuw coopèrent dans divers domaines. C'est ainsi que les activités extérieures organisées tant par l'une que par l'autre association sont accessibles aux abonnés des deux communes.

La prochaine activité aura lieu le samedi 17 février 2018 à 10h15. La visite de l'exposition « Oceania » au musée du Cinquantenaire est au programme.

L'Océanie, continent infini, suspendu entre l'immensité du ciel et de l'océan sera le sujet de cette très belle visite guidée. Participation aux frais (entrée + guide) 15 €.

Le samedi 10 mars, au « Bozaar », à 14h30, c'est la visite guidée de l'exposition « Fernand Léger: le beau est partout ! » qui est au programme. Pionnier d'un art moderne, révolutionnaire, le peintre a inspiré toute une génération d'artistes. L'exposition a été conçue par le Centre Pompidou de Paris en partenariat avec le Palais des Beaux Arts de Belgique. Participation aux frais (entrée + guide) 15 €.

Renseignements et inscriptions auprès de Ginette de Corte, en charge des activités organisées par l'association de Dilbeek, au 0497 628 575. Nombre de places limitées.

VIE CULTURELLE EN PÉRIPHÉRIE

Tervuren - www.infotervuren.be - vieetculture@gmail.com
Dilbeek - www.association-culturelle-dilbeek.be
Leeuw Saint Pierre - www.leeuw-saint-pierre.be
Zaventem - www.associationzaventem.be



Déchets ménagers 2018

INTRADURA

Une nouvelle intercommunale a vu le jour en 2017 et est devenue « opérationnelle » le 1er octobre dernier.

C'est INTRADURA qui désormais se charge de la problématique « déchets » dans notre commune.

Cette nouvelle société est en fait la branche déchets de l'intercommunale Haviland qui s'en est détachée pour devenir une structure indépendante et totalement orientée vers la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Le point de contact accessible aux utilisateurs reste le 02/334.17.40, courriel : dispatching@intradura.be Seule nouveauté en 2018, l'heure de début des collectes.

C'est dès 6 h du matin que les véhicules d'INTRADURA commencent les collectes. Il est désormais permis de déposer les déchets dès 18 h la veille de la collecte.

COLLECTE À DOMICILE

- Les collectes à domicile sont organisées en deux secteurs avec pour chacun un calendrier spécifique.
- Le premier secteur englobe le Leeuw-Saint-Pierre traditionnel, soit le territoire d'avant la fusion des communes ou encore Negenmanneke, Zuun, Rink et Witte Roos.
- Le second comporte Ruisbroek, Vlezenbeek, Oudenaken et Berchem-Saint-Laurent.
- Le jour de la collecte des sacs « rouge » est le vendredi et ceci pour l'ensemble du territoire communal, soit les deux secteurs.
- Pour les sacs « blanc » c'est le jeudi et ce sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Pour le reste, papier et carton, verre, encombrants... des tournées spécifiques sont toujours prévues et sont détaillées sur deux feuillets en fin de cette rubrique.

COLLECTE DU VERRE

Les dates des collectes du verre à domicile sont reprises dans le calendrier. Elles sont, hélas, limitées à 3 par an... Par ailleurs, les habitants sont invités à déposer les bouteilles, bocaux et flacons en verre à la déchetterie communale (voir plus bas) ou dans les conteneurs spéciaux (souterrains) répartis dans les divers quartiers de la commune.

Attention, ne pas utiliser ces conteneurs les dimanche et jours fériés ni, les autres jours, entre 20h et 8h.

Emplacements des conteneurs :

Merselborre, Gare de Ruisbroek, Maison communale, Parkplein, Zonnig Leven, Klein-Bijgaardenstraat, Zonneweelde, Fazantenlaan, Molenborre.

COLLECTE A DOMICILE DES ENCOMBRANTS

Cette collecte, qui est payante, n'aura lieu que quatre fois par an.

Les dates sont reprises dans le calendrier par secteur.

Pour faire appel à ce service il faudra effectuer une réservation par téléphone, au 02/334.17.45 et ce au moins une semaine avant la date programmée pour le passage du véhicule de ramassage. Le jour de l'enlèvement, les préposés procéderont au pesage des déchets encombrants à reprendre.

Il en coûtera 0,26 euro le kilo à payer AVANT enlèvement (il vaudra mieux être présent pour payer, car sinon les déchets resteront sur le trottoir...) et uniquement par bancontact (pas d'argent liquide). Attention : le mobilier déclassé - en bois ou métal - ainsi que les appareils électriques ne seront pas emportés.

APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS DÉCLASSÉS

Les appareils électroménagers déclassés comme : les vieux réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et autres cuisinières électriques peuvent être déposés à la déchetterie communale ou chez « Tevelil », 386 chaussée de Mons, tel : 02 361.31.42

LA DÉCHETTERIE

Située au 246 de la chaussée de Pepingen (à côté du bâtiment de la police locale), la déchetterie est accessible uniquement pour les habitants de la commune.

Ouverte du mardi au vendredi de 11h à 17h45 et le samedi de 10h à 15h45.

Fermée le lundi et le dimanche.

En 2018 fermée aussi les :
mardi 1^{er} mai, jeudi 10 mai,
mercredi 11 juillet, samedi 21 juillet
mercredi 15 août, jeudi 1^{er} novembre
vendredi 2 novembre,
mardi 25 décembre
et mercredi 26 décembre.

Pour un certain nombre de matières les dépôts sont gratuits, soit pour le verre, papier, carton, pneus, polystyrène expansé (frigo-lite), batteries, déchets contenant de l'asbeste, métaux ainsi que ce qui est connu sous le terme petits déchets toxiques, soit : solvants, peinture, huile de friture...

Les « encombrants », soit mobilier non récupérable, matelas, matériaux de construction ou de démolition et autres, sont acceptés mais ces dépôts ne sont pas gratuits. Il en coûtera 0,16 euro le kilo au déposant.

Pour les autres matières, et qui ne sont pas reprises ci-dessus (comme déchets de jardins) une autre formule tarifaire est appliquée, soit un forfait.

Ce sera 2 euros pour l'accès à cette partie de la déchetterie pour un véhicule à une, deux, trois ou quatre roues (!) et le même tarif pour un... piéton (on a pensé à tout !).

Ce tarif sera porté à 4 euros pour une voiture avec remorque ou pour une camionnette et à 8 euros pour une camionnette avec remorque.

Enfin il faut noter que ce tarif soit 2, 4 ou 8 euros sera d'application pour les dix premières visites (sur base annuelle).

Par la suite, et à partir de la 11^e visite le tarif est multiplié par huit. Ceci afin de dissuader un usage abusif de la déchetterie par, entre autres, des professionnels de certains secteurs qui, en principe, doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées pour l'élimination de quantités importantes de déchets.



Déchets ménagers 2018

LE CALENDRIER 2018

Le territoire communal est découpé en deux secteurs, le calendrier des collectes comporte donc deux « tournées ».

Pour chaque secteur vous retrouverez résumé sur un feuillet, l'ensemble des dates de collectes pour ce secteur. Les sacs officiels bleu, blanc, rouge sont obligatoires pour le type de déchet correspondant.

Ils sont en vente dans les points suivants :

À LEEUW-SAINT-PIERRE :

- Maison communale;
- Negenhof, rue St Étienne 62;
- Colruyt, chaussée de Mons 201;
- Basteleus Freddy, rue G Wittouck 45;
- Bazaar van 't centrum, Rink 31;
- Guy Gazet, Galgstraat 217;
- Delhaize, chaussée de Mons 65 (Pajot);
- Schoentjes, chaussée de Mons 747;
- Librairie Eddi, Brusselbaan 232;
- Routan, Pastoor Vendelmans 22;
- Makro, chaussée de Mons 427;
- Oz Edos, chaussée de Mons 313;
- Boucherie Wauters, Rink 32;
- Chin Chong, Kerkplein;
- TRQ (Station d'essence) P Gilsonlaan 18;
- AVEVE Van Cutsem, Meerweg 45;
- Librairie De Markt, Postweg 136;
- Aussi au « Carrefour » de Drogenbos.

Rappelons que les déchets doivent être classifiés et séparés en catégories, chaque page de ce calendrier reprend donc les dates des collectes divisées en rubriques :

SAC « BLANC »

Tarif : 0,50 euro pour un sac d'une capacité de 60 litres.
Pour le « petit modèle » de 30 litres c'est 0,25 euro.
Vendus en rouleaux de 10 pièces.

Les déchets de fruits, de légumes, de jardin, mais aussi des déchets alimentaires comme marc de café, pain, pommes de terre et coquilles d'œufs. Fleurs, papiers cuisines (essuie-tout) et mouchoirs en papier sont également concernés.

Ces déchets sont codés GFT (pour Groenten, Fruit en Tuinafval) et doivent être placés dans les sacs officiels blancs.



SAC « BLEU »

Tarif : 0,15 euro pour un sac d'une capacité de 60 litres.
Vendus en rouleaux de 25 pièces.
Les flacons en plastique ayant contenu du liquide, le métal d'emballage (boîtes boissons), les cartons de boissons (berlingots). Codés PMD (pour Plastic, Metaal, Drinkcartons) ces déchets seront disposés dans les sacs officiels de couleur bleue.

Attention ! : Les sacs bleus sont transparents et les collecteurs peuvent donc vérifier la conformité du contenu. Aussi les sacs qui contiennent un ou des objets non admis ne seront pas collectés et resteront sur le trottoir muni d'un autocollant rouge vif motivant le non-enlèvement.

PAPIER & CARTON

Le papier, le carton, emballé dans une boîte en carton (fermée).
N'utiliser que de la corde ou de la ficelle : pas de fil plastique ni de fil de fer.

VERRE

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre. Sans capsules ni bouchons.
Déposés dans une caisse ou un panier.
PAS de verre plat (verre à vitre), ampoules électriques, tubes TL, pyrex, cristal.



SAC « ROUGE »

Le plus cher, 1,50 euro pour un sac d'une capacité de 60 litres.
Le « petit » modèle, d'une capacité de 30 litres, coûte 0,75 euro.
Vendus en rouleaux de 20 pièces.
Les déchets ménagers autres que ceux des rubriques précédentes, qui seront placés dans les sacs officiels de couleur rouge.

ET POUR CONCLURE...

Les déchets peuvent être déposés sur le trottoir dès la veille du jour de la collecte à partir de 18 h.

Les collectes commencent dès 6 h du matin.

Pour renseignements complémentaires, le service « milieu » de la commune peut être contacté au 02 371.63.54.

Le fonctionnaire compétent répondra très volontiers à toute demande.

Veillez tenir compte que la législation en matière linguistique impose aux agents des services publics locaux l'usage exclusif du néerlandais.

Le texte et les tableaux ont été composés sur base des informations communiquées par l'administration communale.

Nous ne sommes pas responsables des erreurs éventuelles.



« **CARREFOUR.BE** » & **PF + VOUS INFORMENT :**

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS 2018

- **Negenmanneke**
- **Zuun**
- **Rink**
- **Witte Roos**

1 SACS « ROUGE »

Chaque VENDREDI

2 SACS « BLANC »

Chaque JEUDI, sauf
 JEUDI 10 mai reportée au VENDREDI 11 mai
 JEUDI 31 mai avancée au MERCREDI 30 mai
 JEUDI 1^{er} novembre reportée au VENDREDI 2 novembre

3 SACS « BLEU »

MARDI • 2, 16 et 30 janvier
 MARDI • 13 et 27 février
 MARDI • 13 et 27 mars
 MARDI • 10 et 24 avril
 MARDI • 8 et 22 mai
 MARDI • 5 et 19 juin
 MARDI • 3, 17 et 31 juillet
 MARDI • 14 et 28 août
 MARDI • 11 et 25 septembre
 MARDI • 9 et 23 octobre
 MARDI • 6 et 20 novembre
 MARDI • 4 et 18 décembre

4 PAPIER | CARTON

JEUDI • 4 janvier
 JEUDI • 1^{er} février
 JEUDI • 1^{er} mars
 JEUDI • 5 avril
 JEUDI • 3 mai
 JEUDI • 7 juin
 JEUDI • 5 juillet
 JEUDI • 2 août
 JEUDI • 6 septembre
 JEUDI • 4 octobre
 JEUDI • 8 novembre
 JEUDI • 6 décembre

5 COLLECTE À DOMICILE DU VERRE

JEUDI • 11 janvier
 JEUDI • 14 juin
 JEUDI • 6 septembre

6 DÉCHETS ENCOMBRANTS À DOMICILE (PAYANT)

Attention : uniquement sur appel par téléphone au 02/334.17.45

SAMEDI • 03 février
 SAMEDI • 05 mai
 SAMEDI • 04 août
 SAMEDI • 03 novembre

- **Ruisbroek**
- **Vlezenbeek**
- **Oudenaken**
- **Berchem**

1 SACS « ROUGE »

Chaque VENDREDI

2 SACS « BLANC »

Chaque JEUDI, sauf
 JEUDI 10 mai reportée au VENDREDI 11 mai
 JEUDI 31 mai avancée au MERCREDI 30 mai
 JEUDI 1^{er} novembre reportée au VENDREDI 2 novembre

3 SACS « BLEU »

MARDI • 2, 16 et 30 janvier
 MARDI • 13 et 27 février
 MARDI • 13 et 27 mars
 MARDI • 10 et 24 avril
 MARDI • 8 et 22 mai
 MARDI • 5 et 19 juin
 MARDI • 3, 17 et 31 juillet
 MARDI • 14 et 28 août
 MARDI • 11 et 25 septembre
 MARDI • 9 et 23 octobre
 MARDI • 6 et 20 novembre
 MARDI • 4 et 18 décembre

4 PAPIER | CARTON

MARDI • 9 janvier
 MARDI • 13 février
 MARDI • 13 mars
 MARDI • 10 avril
 MARDI • 15 mai
 MARDI • 12 juin
 MARDI • 10 juillet
 MARDI • 14 août
 MARDI • 11 septembre
 MARDI • 9 octobre
 MARDI • 13 novembre
 MARDI • 11 décembre

5 COLLECTE À DOMICILE DU VERRE

JEUDI • 11 janvier
 JEUDI • 14 juin
 JEUDI • 6 septembre

6 DÉCHETS ENCOMBRANTS À DOMICILE (PAYANT)

Attention : uniquement sur appel par téléphone au 02/334.17.45

SAMEDI • 17 février
 SAMEDI • 12 mai
 SAMEDI • 18 août
 SAMEDI • 17 novembre